

Informations : nos actions ; les dernières nouvelles.

Cette rubrique se propose d'informer sur l'évolution de la situation.

MARS 2003



Association THIVIERS LA VIE

Mairie de Thiviers

24800 Thiviers

E-mail : thivierslavie@asso-horizons.com

Site web : www.thivierslavie.com

La SNCF choisit Thiviers.

Du nouveau à la SNCF : le souci de la rentabilité...

La revue « Challenges » du 6 mars 2003 relance le choix très controversé en Dordogne du transport des déchets par la SNCF vers un site excentré. Thiviers est aujourd'hui présenté par la SNCF comme le site pour lequel elle peut faire le prix de transport le plus bas : elle dispose sur place du personnel et du matériel pour faire et défaire les convois ; c'est ainsi qu'est assuré le trafic des carrières.

Un article de la revue « Challenges » (6 mars 2003) intitulé « Gallois siffle le départ du train de la rentabilité » nous apprend que les clignotants de l'entreprise publique virent au rouge ; que la première urgence est de redresser les comptes de la branche fret, « le point noir de la maison » !

En effet, lit-on dans cet article, **le transport du fret**, « de l'aveu même des responsables », se signale par « une qualité de service médiocre et un résultat financier catastrophique ». La gestion du fret présentée comme « obsolète », est à reconsidérer pour « redresser les comptes ». Une politique volontariste ne suffit pas ; il faut trouver le client et le garder.

Un client comme le département de la Dordogne voudrait être sûr de la pérennité du service qu'on lui propose pour transporter ses déchets. Un contrat sur 35 ans ! Quelles sont les garanties, avec une entreprise « protégée » et largement aidée, si elle est obligée d'atteindre l'équilibre financier,

Pour « contenir ses pertes et son endettement », des restructurations sont alors à envisager. Dans quel sens iront-elles? **Quel est l'avenir des petites lignes face à un souci de rentabilité ?**

Le transport fret doit prochainement s'ouvrir à la concurrence. De nouvelles stratégies vont bouleverser la maison et le fret faire les frais d'une restructuration comparable à celle de 1997 lorsque la SNCF s'est débarrassée de l'entretien du réseau. Aides de l'Etat et concurrence par ouverture du marché sont peu compatibles.

Le SMD 3 choisit Thiviers sur proposition de la SNCF

Dans la mesure où des hypothèques pèsent sur la pérennité des propositions actuelles du transporteur SNCF, **que vaudra dans 30 ans l'offre qui nous est faite aujourd'hui pour le site de Thiviers**, au prétexte « du meilleur coût dans les conditions économiques du moment » ?

En cas de défaillance du transporteur SNCF, **les déchets devront traverser en camion, par route, tout le département** ; on serait en pleine absurdité.

Excentrer l'incinérateur, sur proposition d'un seul transporteur, est une faute de gestion. C'est **se lier définitivement, opter pour une solution qui n'est ni sûre, ni modifiable**. Le département risque de payer, plus tard, au prix fort, un choix douteux.

Quelle est la légalité des engagements du SMD 3 ?

Si l'appel d'offre pour le transport met un autre transporteur face à la SNCF, l'ouverture du fret à la concurrence doit lui donner accès au réseau ferré. Quel site sera alors préférable pour ce nouveau transporteur ? Thiviers ? Il n'y a pas égalité de traitement.

La SNCF dit : « je choisis Thiviers et dans ces conditions je peux faire un prix puisque j'ai déjà sur place matériel et personnel pour le trafic des carrières », (tant que les carrières ne passent pas à la concurrence !).

La concurrence est en droit pour jouer sa carte de faire le même raisonnement avec un autre site.

Le choix qui est fait a priori de la SNCF ne répond pas aux règles du marché, d'autant qu'elle n'a plus le monopole du transport du fret par rail.



Association THIVIERS LA VIE

Mairie de Thiviers

24800 Thiviers

E-mail : thivierslavie@asso-horizons.com

Site web : www.thivierslavie.com

La grande « manip » du SMD 3

La « marche pour la Vie » contre l'implantation d'un incinérateur à Thiviers a rassemblé environ 4000 personnes ; elle a démontré que Le Périgord Vert et le monde rural en général étaient très largement opposés au projet du SMD 3.

A l'occasion de cette manifestation, « Thiviers la Vie » a pu rencontrer des responsables politiques et les écouter. Dans l'ensemble, les avis éclairent et complètent les documents officiels.

- 1 . Le projet d'un incinérateur en Dordogne remonte aux environs des années 1992 ; ceux qui ont approché le dossier nous ont rappelé que chacune des propositions pour son implantation dans la périphérie de Périgueux avait été partout refusée par les riverains qui avaient fait pression sur les politiques en faisant planer des menaces sur les mandats électoraux..
2. Le plan de 95 prévoyait logiquement sa construction dans un rayon de 10 Km autour de Périgueux, proche d'un axe important de communication.
3. La « Modification du Plan » 1998, n'avait semble-t-il , pour objectif que de permettre de trouver une formule anodine et fourre-tout pour « évacuer » l'incinérateur ailleurs en des termes vagues et confus , afin de tromper la vigilance . Le seul vrai « consensus » que se plaît à rappeler le SMD 3 n'a été que sur « l'indétermination officielle » du site de l'incinérateur.

La formule retenue fut alors : « priorité au rail ». Les élus qui étaient dans la confiance entendaient la formule au sens très élargi , c'est à dire que la desserte par la voie ferrée désignerait le lieu d'implantation, (embranché, embranchable) étant bien entendu pour « les initiés » que la périphérie de Périgueux était exclue : ni Marsac, ni Périgueux, ni Niversac.

La « Modification du Plan » n'en dit pas davantage. Quant au plan 2000, il n'aborde pas la question de la localisation, les pouvoirs publics l'estimant sans doute close.

Le SMD 3 se flatte alors d'avoir réalisé le « consensus », certes, mais autour de quoi ? Autour d'une formule équivoque. Un vrai marché de dupes !

Aujourd'hui beaucoup d'élus se trouvent floués ; on les a fait se prononcer sur un texte trompeur. Pour eux, « priorité au rail » signifiait clairement et simplement que chaque fois que ce serait possible on préférerait le transport par rail au transport par route. C'est le bon sens, c'est logique.

Leur bonne foi est évidente ; pour preuve le vœu de l'assemblée plénière du Conseil Général du 7 & 8 octobre 99, qui... « considérant l'impact environnemental et économique de ce projet et en conséquence son importance pour les populations de la Dordogne ... demande à être à nouveau consulté lorsque le choix des sites d'installation de traitement (C.D.S.U et équipement thermique) seront soumis à décision. » Il est donc clair qu'ils n'ont pas entendu dans la formule « priorité au rail » autre chose que ce qu'elle veut dire pour le commun des mortels : un moyen de transport ; la formule « le choix des sites » elle est sans ambiguïté.

Ce qui ressort des discussions avec quelques Conseillers Généraux : d'abord nombre d'entre eux n'étaient pas « élus » en 1999 ; ils aimeraient donner leur avis. Les « anciens » qui ont eu à se prononcer ont le sentiment d'avoir manqué d'information à l'époque ; il suffit, pour les comprendre, de relire les propos rassurants, et anesthésiques de la « Lettre d'Information » du SMD 3 .

Aujourd'hui mieux informés, à l'écoute de la population qui réagit à l'événement, et qu'ils représentent, les Conseillers Généraux ne suivent plus les options du SMD 3. Les Conseillers des cantons de Thiviers, Excideuil, Lanouaille, Hautefort, Jumilhac, La Coquille, Champagnac, Brantôme, St Pardoux, pour ne citer que nos voisins, remettent en question des décisions qui ne sont pas les leurs, et qu'on voudrait leur faire cautionner et appliquer.

Où est le « consensus » sur la formule fourre-tout « priorité au rail » ?

4. Lors d'une séance plénière à la Préfecture le Directeur du SMD 3, Monsieur Venard nous a expliqué qu'il y avait plusieurs types de Plan en usage : par exemple, le Plan strict, « à la russe » où chaque détail est consigné pour chaque étape de l'avancement du projet. Le SMD 3 a opté pour **le Plan « à la française », qui se construit au fur et à mesure de l'avancement du projet,** Plan « ouvert et vide » !

Ce type de plan suppose une confiance que nous n'avons pas, et nous ne sommes pas les seuls !

Certains accusent ce type de plan de laisser trop de pouvoir aux techniciens, qui englués dans leur projet, sont aveugles et sourds aux réalités territoriales.

D'autres pensent qu'il est la porte ouverte à l'arbitraire et aux influences occultes, en particulier celles des grands groupes qui gèrent ce type d'installations et en télécommandent paraît-il, secrètement l'implantation. ! Vérité ou calomnie ?

5. Le Tribunal Administratif a sanctionné le détournement de procédure auquel se sont amusées les autorités départementales, se dispensant des consultations réglementaires. Dans le Recours qui a fait annuler le Plan Départemental, construit par Aquitaine Alternative et

soutenu par diverses Associations, les autorités départementales étaient accusées de manipulations de chiffres sur les stocks de déchets des filières de traitement , ou sur l'évolution démographique. C'est un euphémisme de dire que le Plan a été annulé pour simple « vice de forme » ! Le juge n'avait pas besoin de dépasser le premier argument ! Et, il y en avait bien d'autres qui justifiaient l'annulation du Plan ! On estime à cinq ou six les motifs possibles d'annulation ! Il faudra revoir de très près la copie !

6 . « Thiviers la Vie » se réfère au document publié par L'ADEME sur la « révision des plans départementaux » . Il serait dommage que cet outil de travail soit ignoré des décideurs. Nous leur demanderons le moment venu pourquoi ils ont jugé bon de se dispenser des précautions, des études qui sont recommandées dans cet ouvrage, fait à leur intention..

**« Plan départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés »
méthode de révision ADEME 1999**